



Système fédéral de gestion informatisée ADOC : Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes les informations vous concernant. S'adresser au siège social du TCRB.

<b>NOM :</b>	<b>Prénom :</b>			
<b>Date de naissance :</b>	format JJ/MM/AAAA	<b>Sexe :</b>	Masculin	Féminin
<b>Adresse principale :</b>				
<b>E-mail :</b>				
<b>Portable 1 :</b>	Portable 2 :	Tél. domicile :	Tél. bureau :	Liste rouge

<b>LICENCE FFT : Êtes-vous licencié.e à la Fédération Française de Tennis ?</b>	Je ne sais pas ► passer à la rubrique suivante.			
<b>Non</b>	<b>Oui</b> ►	<b>N° de licence :</b>	format 1234567 A	<b>Club ?</b> TCRB Autre ► Précisez :
<b>Mutation</b> : Si vous êtes actuellement licencié.e dans un autre club souhaitez-vous muter au TCRB ? :		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	

**ATTESTATIONS MÉDICALES uniquement pour les mineurs** (à cocher par le représentant légal)

J'atteste fournir au TCRB un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en loisir ou en compétition pour l'adhérent mineur de cette fiche.

**MODE D'ADHESION** ► choisir :

**CARTE DE MEMBRE** adhésion au club avec accès aux espaces conviviaux sans accès aux courts.

**ABONNEMENT** adhésion au club avec accès aux courts ► Choisir l'abonnement :

**Mode de règlement :**

**au comptant** ► choisir :

**échelonné** ► choisir :

**Réservé club :**  Adultes  Adultes - 26 ans (19 - 25 ans)  Jeunes (7 - 18 ans)  Lutins (6 ans et moins) catégorie = saison - année de naissance

ADOC  Gestion  Licence

L'adhésion au TCRB : Entraîne l'acceptation des statuts et règlement intérieur de l'association consultables en son siège social - Implique l'obligation d'être licencié à la Fédération Française de Tennis (FFT) et la transmission des coordonnées électroniques de l'adhérent à la FFT qui pourra les utiliser pour la transmission de sa licence.

La pratique sportive expose à des risques physiques. La licence permet de bénéficier de garanties d'assurance de base en cas de dommages corporels. Des garanties supplémentaires sont proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommages corporels.

L'adhérent atteste avoir pris connaissance des dispositions des articles D 231-1-1 à D 231-1-5 du Code du Sport relatif à la surveillance médicale des sportifs.

L'adhérent autorise le TCRB à utiliser son image pour la saison d'adhésion sur ses supports de communication interne ou externe y compris sur le site internet du club : OUI NON

<b>Fait à :</b>	<b>Nom et prénom du signataire :</b>
<b>Date :</b>	<b>Facultatif :</b> <b>Signature numérique de l'adhérent.e</b> ou du représentant légal pour les mineurs : Cliquer sur la zone de signature pour démarrer le processus.